

SECTION A – RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Prénom et nom de famille : (en lettres moulées) _____

N° de dossier d'Aide aux étudiants du Manitoba : _____

Établissement scolaire : _____ Programme d'études : _____

Période d'études – Date de début (AAAA-MM-JJ) : _____ Date de fin : _____

Date limite : 45 jours avant la date de fin de votre période d'études (AAAA-MM-JJ) : _____

Remarque : si vous avez un trouble d'apprentissage, veuillez joindre à ce formulaire une évaluation psychopédagogique (ou un rapport de synthèse) réalisée par un psychologue agréé au cours des cinq dernières années (ou lorsque vous aviez 18 ans ou plus).

SECTION B – À REMPLIR PAR UN ÉVALUATEUR MÉDICAL QUALIFIÉ

- Les renseignements ci-dessous doivent être fournis par un évaluateur médical qualifié et autorisé (par exemple, un médecin, une infirmière praticienne, un audiologiste ou un psychologue) autorisé à exercer dans la province ou le territoire où l'évaluation est effectuée.
- Veuillez écrire clairement en lettres moulées et répondre à toutes les questions de manière exhaustive. S'il vous faut plus d'espace, veuillez joindre une lettre contenant les renseignements additionnels.
- Ce formulaire sera utilisé pour déterminer l'admissibilité de votre patient aux bourses d'études postsecondaires destinées aux étudiants ayant une invalidité. L'admissibilité à l'aide financière est basée sur **la ou les limitations fonctionnelles** qui affectent la capacité à participer pleinement à des études de niveau postsecondaire.

Une **invalidité** s'entend de toute déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle qui réduit la capacité d'une personne d'exercer les activités quotidiennes nécessaires pour poursuivre des études de niveau postsecondaire ou participer au marché du travail.

Invalidité permanente : l'invalidité dont la durée prévue est la durée de vie probable de la personne.

Invalidité persistante ou prolongée : l'invalidité qui pourrait durer au moins 12 mois, mais qui n'est pas prévue pour la durée de vie probable de la personne.

- 1) Le demandeur présente-t-il une invalidité permanente ou une invalidité persistante ou prolongée, selon les définitions ci-dessus? Cochez **la** case qui s'applique.
 - ☐ Oui, une invalidité permanente
 - ☐ Oui, une invalidité persistante ou prolongée
 - ☐ Non (Remarque : si le demandeur ne présente pas d'invalidité conformément aux définitions ci-dessus, il n'est pas nécessaire de remplir le reste de cette section. Veuillez passer à la section C.)
- 2) Indiquez le type d'invalidité (par exemple : mobilité physique, audition, vision, TDAH, troubles d'apprentissage, communication, déficience psychiatrique) et la ou les limitations fonctionnelles qu'elle entraîne dans le milieu postsecondaire. Recommandez des mesures d'adaptation le cas échéant. Si le patient présente plus d'une invalidité, veuillez tout d'abord indiquer l'invalidité principale **en premier**.

Nom : _____

N° de dossier : _____

Type(s) d'invalidité	Limitation(s) fonctionnelle(s)	Indiquez comment la ou les limitations fonctionnelles rendent difficile la participation aux études postsecondaires
<i>Exemple :</i> <i>Trouble d'apprentissage</i>	<i>Inattention</i>	<i>Facilement distrait(e) pendant les cours et les conférences</i>
<i>Handicap visuel</i>	<i>Incapable de voir</i>	<i>Ne voit rien pendant les cours et les conférences</i>

SECTION C – IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ÉVALUATEUR MÉDICAL QUALIFIÉ

Profession de l'évaluateur médical qualifié :

- ☐ Audiologiste ☐ Infirmière praticienne ☐ Optométriste
☐ Médecin ☐ Psychologue ☐ Autre (veuillez préciser) : _____

Nom de l'évaluateur médical qualifié (en lettres moulées) : _____

Spécialité : _____ Licence ou numéro d'enregistrement : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et rendent compte du ou des obstacles à l'éducation dus à l'invalidité précisée. Je comprends que ces renseignements seront utilisés pour déterminer si cet étudiant est admissible à la Bourse d'études canadienne pour étudiants ayant une invalidité.

Signature de l'évaluateur médical qualifié

Date (AAAA-MM-JJ)

Remarque : les signatures électroniques ainsi que les filigranes ou les sceaux officiels sont acceptés.

Nom : _____

N° de dossier : _____

Envoyez le formulaire rempli par la poste ou par courriel au :

Programme manitobain d'aide aux étudiants
1181, avenue Portage, bureau 401
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
ManitobaStudentAid@gov.mb.ca

Tous les renseignements fournis à la Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba
font l'objet de vérifications et d'audits.

Si vous avez des questions ou aimeriez recevoir des précisions, veuillez communiquer avec
la Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba : 204 945-6321
ou sans frais (au Canada et aux États-Unis) : 1 800 204-1685.

Vérification de l'invalidité – Feuille d'information pour étudiants

(conservez cette page à titre d'information)

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour vérifier que vous présentez une **invalidité permanente** ou une **invalidité persistante ou prolongée**. Le statut vérifié d'invalidité permanente ou d'invalidité persistante ou prolongée est obligatoire pour avoir droit à des mesures de soutien supplémentaires liées à l'invalidité pendant vos études, notamment la Bourse d'études canadienne pour étudiants ayant une invalidité, des semaines supplémentaires de financement et une charge de cours réduite. Votre invalidité doit répondre à l'une des définitions suivantes (tirées du Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants) :

Une **invalidité** s'entend de toute déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, trouble d'apprentissage ou de la communication ou limitation fonctionnelle qui réduit la capacité d'une personne d'exercer les activités quotidiennes nécessaires pour poursuivre des études de niveau postsecondaire ou participer au marché du travail.

Invalidité permanente : l'invalidité dont la durée prévue est la durée de vie probable de la personne.

Invalidité persistante ou prolongée : l'invalidité qui pourrait durer au moins 12 mois, mais qui n'est pas prévue pour la durée de vie probable de la personne.

À la place de ce formulaire, tout autre document fournissant les mêmes renseignements requis sera également accepté. Afin d'éviter que des renseignements complémentaires vous soient demandés, le ou les documents doivent clairement :

1. indiquer le type d'invalidité et la ou les limitations fonctionnelles qu'elle entraîne;
2. confirmer la durée prévue d'invalidité (qu'elle soit permanente ou d'une durée d'au moins 12 mois);
3. confirmer comment l'invalidité empêche la personne d'exercer les activités quotidiennes nécessaires pour poursuivre des études de niveau postsecondaire ou participer au marché du travail.

Les documents admissibles comprennent, entre autres :

- un formulaire médical émanant de votre établissement postsecondaire, rempli par un évaluateur médical qualifié, qui fournit les mêmes renseignements que ceux demandés dans le formulaire Vérification de l'invalidité;
- un document médical, signé par un évaluateur médical qualifié autorisé à exercer au Canada (par exemple, un médecin, une infirmière praticienne, un audiologiste ou un psychologue);
- la preuve que vous recevez une aide fédérale ou provinciale pour invalidité permanente;
- une lettre ou un rapport signé par un évaluateur médical qualifié, qui fournit les mêmes renseignements que ceux demandés dans le formulaire Vérification de l'invalidité;
- **en cas de trouble d'apprentissage, il faut joindre une évaluation psychopédagogique (ou un rapport de synthèse) réalisée par un psychologue agréé au cours des cinq dernières années (ou lorsque vous aviez 18 ans ou plus).**

Vous pouvez avoir droit à un remboursement des frais liés aux documents médicaux utilisés pour la vérification de votre invalidité, à concurrence de 3 500 \$ par année de demande. Vous devez payer les coûts de l'évaluation ou de documentation à l'avance et pouvez avoir droit à un remboursement après confirmation de l'invalidité, à condition que :

- les frais aient été payés au plus tôt quatre mois avant le début de votre période d'études pour cette année de demande,
- vous présentiez une demande de Bourse d'études canadienne pour l'obtention d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité.

Remarques :

- La date limite pour soumettre le présent formulaire est fixée à **45 jours avant la fin de votre période d'études**.
- Les fonds ne peuvent pas être versés après le dernier jour de votre période d'études.
- Le traitement des demandes peut prendre six à huit semaines ou plus pendant les périodes de pointe.
- Des documents ou des renseignements complémentaires pourront vous être demandés.
- Joignez des photocopies de tous les documents que vous soumettez. **N'envoyez pas de documents originaux, car ils ne vous seront pas restitués.**
- Ne présentez pas ce formulaire si vous avez une invalidité permanente déjà vérifiée par la Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba. N'envoyez ce formulaire que si vous faites valoir une invalidité supplémentaire OU si vous avez déjà fait l'objet d'une vérification pour une invalidité persistante ou prolongée et qu'il y a eu une interruption dans vos études.